

# STATION D'EPURATION SEINE AVAL

**PREMIERE REUNION DE SYNTHESE :**

**QUEL PROJETS POUR LA PLAINE D'ACHERES ET POUR L'AVENIR DE LA  
STATION SEINE AVAL ?**

**MARDI 4 DECEMBRE 2007**

*Herblay*

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT  
M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, MME ODILE PEIXOTO,

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP  
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP  
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

GROUPEMENTS DE PRESTATAIRES :

M. DIDIER LE TALLEC, DIRECTEUR DE PROJET DU GROUPEMENT SEQUAVAL  
M. ALEXANDRE SUBLARD, DIRECTEUR DE PROJET DU GROUPEMENT GECOM  
GROUPEMENT STEREAU

INTERVENANTS :

M. PATRICK BARBE, MAIRE D'HERBLAY, CONSEILLER GENERAL DU VAL D'OISE  
M. MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE  
MME LUCILE MONJANEL, VICE-PRESIDENTE DU CAPUI HERBLAY  
M. COUDERC  
M. CHRISTIAN DUFFY, PRESIDENT DU CAPUI  
M. PHILIPPE DUCHÊNE, CHEF DU DEPARTEMENT MILIEUX AQUATIQUES, QUALITE ET REJETS,  
CEMAGREF  
M. JEAN HOURSEAU, ASSOCIATION LA FRETTE VILLAGE  
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE  
MME NADINE PORCHET, HABITANTE D'HERBLAY  
MME STEPHANIE BLANC, SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE  
M. JACQUES SIMERAY, VICE-PRESIDENT DU CAPUI CONFLANS-SAINTE-HONORINE  
M. CLAUDE ZUCCHI, HABITANT D'HERBLAY  
M. DIDIER DUMONT, REPRESENTANT CGT DU SITE SEINE AVAL, ELU AU CHS DU SIAAP

(DEBUT DE LA REUNION : 20 H 00)

## INTRODUCTION

**M. Philippe MARZOLF**, Président de la Commission Particulière du Débat Public, accueille les participants à cette première synthèse du débat public sur la refonte de la station d'épuration Seine aval. Il rappelle le rôle de la CNDP et les objectifs du débat public, ainsi que le devoir de neutralité auquel la Commission est soumise.

Il passe en revue les réunions qui ont eu lieu pour ce débat, à savoir cinq auditions publiques en octobre pour écouter les besoins et les attentes, puis cinq réunions thématiques en novembre pour explorer les possibilités. Il indique que débute ce soir la phase où le maître d'ouvrage va concrètement présenter les projets, qui sont au nombre de trois, ainsi que la réorganisation sur le territoire de Seine aval et le réaménagement de la plaine d'Achères, puis lors d'une troisième réunion de synthèse les impacts financiers et la gouvernance, le tout suivi d'une réunion de clôture.

Il explique ensuite le parcours réglementaire auquel seront soumis les rapports de la Commission et les actions de la SIAAP en vue de la poursuite ou non du projet, tout en précisant qu'il a été entendu au cours de débat que le SIAAP ne finirait son étude de projet que fin 2008.

Il aborde les trois grands thèmes qui sont ressortis des auditions publiques :

- La gouvernance et les financements, qui seront examinés lors de la troisième réunion de synthèse.
- Le principe de la déconcentration du système francilien, où se pose notamment la question : faut-il refondre la station Seine aval à 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour (par temps sec) ou bien faut-il continuer à déconcentrer ?
  - Pour l'AESN et l'Etat, la décision a été prise en 1997 avec le scénario C, y compris avec l'étude de réactualisation.
  - Pour le SIAAP, il s'agit de mettre en œuvre une décision qui appartient aux politiques.
  - Pour les acteurs du territoire, il faudrait déconcentrer encore plus.
- La question des nuisances et des impacts.

Il explique que ces réunions de synthèse permettront à la Commission d'avoir une clarification du débat pour pouvoir élaborer un compte rendu complet. Il donne l'exemple de la déconcentration, où il reste des questions concrètes sur les études qu'il faudrait éventuellement engager pour explorer différents moyens de traiter la capacité supplémentaire, ainsi que leurs avantages et inconvénients respectifs.

Concernant la refonte même, il indique que beaucoup a été dit sur les nuisances et les impacts, mais qu'il ressort des auditions que le principe de refonte (mais pas le volume à traiter) a été approuvé par tous, en vue notamment de l'ancienneté de l'usine. Il précise que le zéro nuisances est jugé très ambitieux et peu compatible avec le gigantisme de Seine aval. Il ajoute que sur la question des odeurs, les engagements actuels sont perçus avec réserve sur la base des nombreuses promesses non tenues dans le passé, et que le problème des bruits émergents, surtout nocturnes, devra lui aussi être résolu.

Il indique qu'une étude sur la question de la santé est souhaitée dans le processus d'élaboration, dont les objectifs précis restent à définir. Il précise que la conception d'ouvrages confinés devra tenir compte de l'impact sur les salariés affectés.

Il indique que la question des boues reste ouverte, la valorisation et les usages agricoles ne paraissant pas forcément s'inscrire dans la durée, notamment du fait des incertitudes qui entourent, leur impact sanitaire et l'intérêt qu'y trouveraient les agriculteurs. Il précise que l'incinération sur place est refusée par tous.

Il ajoute que les débats ont montré peu d'intérêt concernant les risques industriels, que ce soit le biogaz ou le classement SEVESO, du fait que ces questions concernent exclusivement l'intérieur du périmètre de la station.

Il résume les questions pour la suite du débat :

- Quels sont les engagements précis du SIAAP ?
- Quelles sont les alternatives durables à la valorisation des boues ?

Il explique les objectifs des réunions de synthèse :

- Aller jusqu'au bout et clarifier les points de divergence et de convergence sur la refonte de la station de Seine aval.
- Définir les questions à trancher et approfondir les phases ultérieures.

Il annonce que la question du réaménagement de la plaine d'Achères sera peu abordée ce soir, car elle est prévue pour la prochaine réunion de synthèse, de même que les questions de gouvernance et de financement qui seront traitées durant la troisième réunion.

**M. Patrick BARBE**, Maire d'Herblay, Conseiller général du Val d'Oise, remercie les participants de prendre le temps de s'occuper des problèmes des communes concernées par l'usine de Seine aval, qu'il décrit comme un élément important du paysage et de la vie quotidienne des communes riveraines. Il souligne que le premier souci qu'elle représente est celui des nuisances qu'elle génère aujourd'hui, bien que personne ne nie son utilité.

Il déclare qu'il a besoin de croire ce que dit le SIAAP, mais que pour l'instant il est extrêmement dubitatif. Il évoque le merveilleux projet, libre de toute nuisance, promis par le SIAAP, et s'interroge sur ce qu'il faudra faire pour s'assurer que cela devienne réalité, notamment en matière de contrôle par les riverains et les associations.

Ce qui l'intéresse, c'est de savoir en quoi consiste le réaménagement de l'usine de Seine aval, le sujet même de cette réunion. Il attend donc beaucoup des trois projets qui seront présentés, et souhaite en savoir plus sur cette usine qui sera plus compacte, moins polluante, avec moins de nuisances, et capable de traiter un volume suffisant. Il ajoute qu'en même temps, tous seraient satisfaits si on pouvait baisser le volume prévu, tout en reconnaissant que si le traitement n'était pas fait à Herblay, il faudrait le faire ailleurs.

Il se déclare très satisfait des débats, et notamment de la très grande qualité des comptes rendus et de la documentation, ainsi que de la richesse du site de la CNDP. Il félicite la Commission pour le travail qu'elle fait pour aller au-devant des citoyens.

### PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

**M. Daniel DUMINY**, Directeur Général du SIAAP, cite le Président OUZOULIAS : « Transparence et dialogue seront les deux maîtres mots de la période qui s'ouvre » qui écrit cette phrase au début de ce débat. Il déclare que le SIAAP s'est efforcé de répondre humblement à cet objectif lors des débats et sur le blog.

Il rappelle que sa vision de l'usine Seine aval s'appuie sur trois études de définition qui sont disponibles en plaquette et sur le site, précisant qu'elles correspondent aux attentes du SIAAP en matière de requalification de la plaine d'Achères, d'ouverture et de reconquête de la Seine, et aussi de développement durable. Il précise qu'il est encore trop tôt pour conclure sur les procédés projetés, car les acteurs concernés ont encore besoin de quelques mois avant de sortir leurs conclusions durant l'été 2008.

Il ajoute que sa vision s'appuie aussi sur les enseignements tirés des premiers débats. Il a remarqué en premier lieu un décalage important entre l'application des directives européennes et l'appropriation de ces règlements par les usagers. Il en conclut qu'un travail de pédagogie doit être lancé et il espère que le débat public qui s'ouvrira en mars prochain dans le cadre du SDAGE ira dans ce sens. Il aborde les grands enseignements tirés des débats :

- La déconcentration : Il indique que c'est un objectif poursuivi par le SIAAP, comme le démontre le marché d'expansion des Grésillons. Il pose la question de savoir s'il faut relancer le débat, confirmant que le choix du SIAPP est aux alentours de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour, et ce dans le but de se conformer aux directives européennes. Il précise que cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'ouverture, car le SIAAP sera aux côtés des citoyens pour trouver des solutions en Île-de-France, même si cela sera difficile. Il évoque par voie d'exemple des zones d'urbanisation très importantes en cours de création sur la zone SIAAP, déclarant qu'il est de l'action de tous de faire en sorte que ces zones puissent devenir le lieu de développement d'usines dédiées.
- Les nuisances : Il indique que le SIAAP les connaît, car il mesure l'odeur et les bruits. Il ajoute qu'il est important d'entendre le ressenti de la population, car les nuisances représentent la première préoccupation du SIAAP aujourd'hui et demain.
- La gouvernance : Il indique qu'il y reviendra plus tard.

Il annonce qu'à la lumière de ces enseignements, le SIAAP a conçu le principe d'un complexe d'usines comportant plusieurs unités de dépollution, réparties sur une zone de moins de 200 ha, une forte réduction par rapport aux 900 ha actuels et envisagés au début du débat. Il indique que l'ensemble sera construit en zone forestière, dans le prolongement de la forêt de Saint-Germain. Il précise que cette usine n'est pas idyllique, car elle coûtera cher, mais qu'elle est un enjeu très important pour le SIAAP. Il évoque l'estimation budgétaire chiffrée à 19 milliards d'euros par l'AESN pour mettre l'ensemble du bassin de la Seine en conformité avec la DCE. Il rappelle que cette somme colossale dépasse largement les capacités de financement des communes et des usagers, d'où le débat au niveau du SDAGE pour ajuster le financement.

Il précise qu'un certain nombre de points restent à régler au niveau local, tels que la question de la circulation, de l'accès à l'usine, ou encore de l'extension du port fluvial, et qu'il compte sur le débat de ce soir pour avancer sur ces points.

**M. Michel GOUSAILLES**, Directeur de la recherche et du développement du SIAAP, tient à mettre l'accent sur le mot « propre », estimant que c'est ce qui est sorti du débat : le souhait d'avoir une Seine, une usine et un environnement propres. Il conseille de garder ce mot à l'esprit en visualisant ce que pourrait être demain l'usine de Seine aval.

Il s'agit donc pour lui de protéger les écosystèmes aquatiques et de répondre aux normes de la DCE. Montrant une photo du barrage de Poses, il dit qu'une vingtaine de saumons ont été comptés depuis fin octobre franchissant l'échelle à poissons, ce qui est un signe certain de l'amélioration de la qualité de l'eau, précisant que ce n'est pas encore le cas en région parisienne. Il ajoute que cela se passe en temps sec, et qu'un orage par exemple pourrait tuer les saumons ayant remonté la Seine, car la qualité de l'eau changerait soudainement. Il souligne qu'ainsi, le temps de pluie est une préoccupation, rappelant que le volume de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour est une moyenne, prenant en compte les hauts débits en temps de pluie.

Il ajoute que la refonte de Seine aval se doit de ménager l'avenir, notamment par la prise en compte des polluants émergents. Il indique que l'usine en projet est ainsi conçue jusqu'à un point, précisant qu'il souhaite en outre réserver au cœur de l'usine la capacité d'y installer ultérieurement de nouveaux éléments de traitement qui permettraient alors de répondre à l'inévitable évolution des normes.

Il passe en revue les autres points qui ont été intégrés dans les projets :

- L'aménagement des berges, la création de zones humides et la diversification des espaces urbains pour préserver la biodiversité.
- Une usine propre, son fonctionnement axé sur une logique de développement durable avec un impact écologique minimal. Il explique que le principe consiste à optimiser la consommation d'énergie et de réactifs, soulignant que cette notion d'*impact écologique minimal* fera la différence lors du choix final entre les trois projets.
- La valorisation des déchets, c'est-à-dire les boues. Cette valorisation peut être d'ordre thermique, agronomique ou matière.
- La réutilisation d'eau traitée en eau de process pour économiser l'eau potable.
- Des modes de transport non polluants, par l'utilisation de véhicules électriques sur le site et une utilisation renforcée de transport fluvial.
- L'éloignement complet de la station du site de traitement des boues.
- La suppression des bassins à ciel ouvert, par la construction d'un ensemble de bâtiments à fonctions spécialisées, ainsi que le traitement de l'air avant rejet dans l'atmosphère. Cela aura de plus un effet bénéfique sur les conditions de travail des agents.
- Une demande auprès des autorités compétentes pour la mise en place d'une étude épidémiologique, afin d'exprimer clairement et en toute transparence les questions afférentes à la santé des riverains.
- La suppression de la nuisance visuelle, en situant l'usine dans un écrin forestier et en utilisant un éclairage nocturne efficace et discret.

- Une phase chantier maîtrisée, avec des horaires de travail drastiques, la limitation des émergences de bruit, une gestion séparative des déchets et la réutilisation des matériaux de déconstruction sur le site.

**M. Gérard MARY**, Directeur des grands travaux du SIAAP, met en avant le mot « intégrée ». Il indique que le site aura une superficie totale de 600 ha, permettant par ailleurs de restituer 300 ha du site actuel à la Ville de Paris. Il explique que cela est rendu possible par la concentration maximum de la zone opérationnelle, soit une réduction de surface de 40%, créant une usine intégrée au sein de son environnement. Il ajoute qu'un effort sera fait en termes de limitation de volumétrie des bâtiments.

Il souhaite aussi mettre en avant la notion d'usine « verte », tout d'abord par une cohérence paysagère aux alentours de l'usine. Il ajoute que seront prévues des toitures et des façades végétalisées, permettant une rétention des eaux de pluie et une isolation thermique, ainsi qu'une zone de transition paysagère restituée, et des bâtiments à énergie positive au référentiel HQE.

Il envisage en outre une usine « sécurisée », au moyen d'une information plus précise et d'une sensibilisation des riverains sur les zones à risque, ainsi que d'une attention particulière portée au transport et au stockage des différents réactifs.

Il ajoute que l'intention est de faire de l'usine un espace de vie, qui sera exploité en régie directe. Il est prévu de maintenir à proximité des logements pour le personnel d'astreinte, et de créer de nouveaux logements sociaux. Il indique qu'il faudra aussi un centre de formation pour maintenir le haut niveau de qualification du personnel, ainsi qu'un pôle de santé, des locaux pour la restauration collective et les œuvres sociales et une crèche. Il compare le concept à celui d'un campus universitaire.

Il ajoute qu'il souhaite maintenir le service des passeurs qui représente un lien entre les deux rives du fleuve. Il précise qu'il souhaite aussi trouver une solution par la reconstruction au problème des 24 familles qui habitent la ferme des Noyers.

M. Daniel DUMINY pense que la question fondamentale est : Comment avançons-nous ensemble ? Il s'agit de crédibilité et de confiance. Il déclare que pour le SIAAP, le débat ne fait que commencer, et qu'il représente une histoire qui va durer dix ans.

Conscient d'un historique difficile, il fait plusieurs propositions pour recréer la confiance :

- Une demande auprès du Préfet de Région de mettre en place une commission de suivi de l'ensemble du projet et de ses suites, sous forme par exemple d'une CLIS avec quatre collèges (services de l'Etat, élus, associations environnementales, SIAAP).
- L'élargissement du comité de pilotage existant aux présidents des conseils généraux du Val-d'Oise et des Yvelines.
- La mise en place d'un droit d'interpellation, par un mécanisme permettant aux populations d'interroger directement le CA du SIAAP.
- Création d'une « maison des associations » dans l'enceinte du site, coprésidée par le Président du SIAAP et le Président d'une association.
- Le développement de l'insertion professionnelle en collaboration avec les maires riverains.

- Le développement d'une collaboration pédagogique entre les écoles et collèges de la région et l'usine.

M. Philippe MARZOLF indique que dans cette présentation que vient de faire le maître d'ouvrage, certaines questions restent posées :

- Un manque de précisions sur la répartition du traitement des volumes (70% pouvant être traités avec les ouvrages existants réorganisés, les 30% restants n'étant pas solutionnés) exposée dans les documents rendus publics par la SIAAP.
- Un manque de précisions sur le phasage du chantier, notamment sur l'évolution des nuisances olfactives durant les dix ans de travaux.

M. Michel GOUSAILLES explique qu'il existe aujourd'hui une unité de nitrification/dénitrification pour éliminer l'azote après l'élimination du carbone par les bassins à ciel ouvert, qui eux vont être supprimés. La capacité de nitrification des autres installations existantes, suite à la réorganisation autour de ce noyau central, et tenant compte des normes contraignantes établies par la DCE et la DERU, ne pourra traiter que 70% du volume. Chacun des trois projets a pris en compte le problème du traitement des 30% restants, et deux solutions sont proposées : soit par extension de l'unité de nitrification, soit par la technologie de boues activées par l'utilisation de membranes. M. GOUSAILLES précise que le choix du SIAAP sera basé sur l'analyse développement durable qu'il a présenté.

M. Daniel DUMINY indique qu'il a prévu d'apporter les précisions sur le phasage du chantier durant la deuxième partie du débat.

## **DEBAT**

### **La réorganisation du site Seine aval**

**M. Maurice CHEVIGNY**, Maire de la Frette-sur-Seine, trouve la présentation du maître d'ouvrage idyllique, mais il précise que les riverains supportent depuis quelque temps une recrudescence exceptionnelle et inacceptable des mauvaises odeurs, à tel point qu'il s'est vu contraint d'intervenir auprès du directeur de la station.

Il perçoit que les riverains sont invités à participer à de nombreuses réunions au cours desquelles ils sont amenés à répéter toujours les mêmes choses. Il estime que les projets présentés ont un grand défaut, celui de répondre à un cahier des charges qui entérine le scénario C de 1997, soit 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour par temps sec. Il déclare que les élus et les associations refusent ce postulat qui vide le débat d'une grande partie de sa substance. Il réclame une politique volontariste de la part des pouvoirs publics pour poursuivre la déconcentration de l'assainissement et mettre un terme au gigantisme dangereux de la station d'Achères.

Il ajoute que les orientations des différents projets vont être exposées, mais que leur technicité rend difficile une comparaison sensée pour les non spécialistes et que de plus le SIAAP ne disposera d'un schéma clair que fin 2008, c'est-à-dire bien après le débat public. Il considère ainsi qu'il ne dispose ni d'une visibilité suffisante, ni d'une garantie pourtant indispensable, et se demande pourquoi on ne s'en tiendrait pas au tronc commun des projets permettant de traiter les 70%.

Il conclut en disant qu'il reste très vigilant, réservé et interrogatif, rappelant qu'il faut remédier aux nuisances olfactives actuelles de façon immédiate. Il réclame la mise en œuvre de l'étude épidémiologique prévue par le maître d'ouvrage, ainsi qu'un changement au niveau de la gouvernance du SIAAP.

**Mme Lucile MONJANEL**, Vice-présidente du CAPUI Herblay, confirme la recrudescence récente des mauvaises odeurs évoquée par M. CHEVIGNY.

Elle demande quelle est l'incidence des produits chimiques utilisés par le SIAAP dans le traitement des effluents.

Elle expose certains faits : seuls 25% des industriels effectuent un prétraitement de leurs déchets ; les déchets en provenance de Roissy sont traités par le SIAAP, ainsi peut-être que ceux du centre de l'énergie atomique de Saclay. Elle demande alors s'il existe un suivi d'une potentielle radioactivité, et souhaite un commentaire du SIAAP sur la finalité des faits qu'elle a exposés.

M. Michel GOUSAILLES répond que deux types de produits chimiques sont utilisés, dont la fonction est d'inhiber la formation de H<sup>2</sup>S : du nitrate de calcium et un produit à base de fer. Il précise qu'ils n'agissent qu'au sein de l'eau et qu'ils ne présentent aucun danger pour la population.

M. Daniel DUMINY reprend la question de la récente recrudescence des odeurs. Il reconnaît que l'usine a connu des difficultés depuis quelques mois : il indique avoir constaté une élévation importante de la température de l'eau, ainsi qu'une augmentation des matières transportées. Il parle aussi de problèmes techniques dans l'usine, dont la désactivation des dômes poreux et la difficulté de maîtriser simultanément le fonctionnement d'une usine biologique et l'adjonction d'une unité de nitrification répondant à l'évolution des normes. Il explique que tout cela a engendré les récentes nuisances olfactives, et que les équipes de la station travaillent nuit et jour pour y remédier. Il précise que l'usine, telle qu'elle est aujourd'hui, ne permet pas d'éradiquer les odeurs à 100%, qu'elle n'a pas été conçue pour cela.

M. Maurice CHEVIGNY s'étonne de cette conjonction, qui fait suite à une amélioration sensible amorcée en 2003.

M. Daniel DUMINY répond que l'unité de nitrification a été mise en service fin juin. Il ajoute que l'usine vieillit, et il insiste qu'il ne peut pas faire avec cette usine ce qu'il est possible de faire avec les usines neuves. Il précise que le projet de refonte va au-delà de la question du 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour, car il permettra de résoudre aussi ce problème.

Il répond ensuite, après consultation de M. TABUCHI, que le CEA de Saclay n'est pas raccordé à Achères. Il explique que les industriels sont autorisés à rejeter leurs eaux industrielles dans les réseaux d'assainissement dans la mesure où elles sont conformes à la réglementation. Il indique que des cas de non conformité industrielle existent, mais qu'ils déclenchent des démarches de mise en conformité, et il ajoute que les actions des uns et des autres, y compris des associations comme le CAPUI, sont importantes pour renforcer ces démarches.

**M. COUDERC** évoque une réunion à la Frette où les riverains avaient demandé à être indemnisés, ce à quoi M. DUMINY avait répondu que ce n'était pas possible en l'absence de textes. Il cite alors un récent arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille condamnant une communauté de communes à indemniser des particuliers pour les nuisances subies par la proximité d'une usine de traitement des eaux sous sa responsabilité.

M. Daniel DUMINY répond que, contrairement à la compagnie des eaux dont il est question, le SIAAP reconnaît la présence d'odeurs, et il ajoute qu'en France, il n'y a pas de réglementation sur les odeurs. Il précise que pour le SIAAP, l'objet n'est pas d'agir sous la contrainte, mais d'être transparent et de s'engager par rapport à la population, et ce sous l'autorité du Préfet de Région.

Un Intervenant souhaite un éclairage sur les réalisations de stations dans d'autres pays, peut-être plus avancés que la France dans ce domaine, et qui seraient capables de traiter des volumes du même ordre que ceux dont il est question pour Seine aval et pour lesquels il y aurait déjà des résultats sur les impacts.

M. Daniel DUMINY donne comme exemple les usines du SIAAP à Colombes, Valenton et d'autres. Il ajoute que le Président du SIAAP invitera le public à visiter ces usines dès janvier, afin que tous puissent constater la réalité du « zéro nuisance », précisant qu'il n'est pas nécessaire d'aller rechercher ailleurs dans le monde ce qui existe ici même.

M. Philippe MARZOLF souligne qu'il s'agit là de petites usines. Il demande une réponse aux arguments du public qui associent les nuisances au gigantisme.

M. Daniel DUMINY répond que Valenton est une des plus grandes usines en Europe. Il insiste que ce n'est pas le gigantisme qui crée les nuisances. Il explique que si tous sont d'accord pour dire qu'une usine à 300.000 m<sup>3</sup>/jour crée zéro nuisance, le résultat sera le même si l'on construit cinq usines à 300.000 m<sup>3</sup>/jour sur les 200 ha de la plaine d'Achères, et il sera ainsi traité un volume de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour avec zéro nuisance. Il rappelle que ce volume est imposé par la loi. Répondant à un commentaire de M. MARZOLF sur le terme « loi », il explique qu'il s'agit d'une transposition en droit français imposé au SIAAP par l'Etat.

**M. Christian DUFFY**, Président du CAPUI, s'insurge de voir le SIAAP s'appuyer sur la loi après les contestations dont il a fait l'objet dans le cadre de cette même loi. Il rappelle qu'un nombre de communes se sont opposées à travers l'enquête publique au projet présenté par le SIAAP, que le Préfet a pris un arrêté, lequel est créateur de droit et qui peut être contesté durant quatre ans. Il précise que ce n'est pas la loi qui dit Achères = 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour, mais que c'est un arrêté qui découle de plusieurs lois.

Il balaye la suggestion faite par M. DUMINY sur un décalage important qui existerait entre l'application des directives européennes et l'appropriation de ces règlements par les usagers. Pour illustrer la parfaite conscience qu'ont les populations de ces directives, il évoque la lutte difficile engagée en vain par les associations en 1994 pour le classement de la région en zone sensible, précisant que si l'Etat l'avait classée, les volumes de traitement envisagés aujourd'hui ne correspondraient pas aux normes de la DERU.

Il estime que la station de Colombes n'aurait jamais existé sans le combat des associations et des élus. Il souligne qu'aucune nuisance n'y est remarquée du fait de la proximité de l'A86 et de son trafic incessant. Il souhaiterait qu'une analyse scientifique soit réalisée sur toutes les émanations de Colombes. Il se demande pourquoi le site de Valenton, qui est à ciel ouvert, ne produit pas de nuisances.

Il reprend les réponses de M. DUMINY à la question de la recrudescence des odeurs, notant que les problèmes qu'il a cités comme étant les causes étaient déjà inscrits dans un rapport de l'an dernier. Il précise qu'était également inscrite l'occurrence de déversements en provenance des usines de Colombes et de Valenton. Il pose alors la question : « Y a-t-il eu des eaux qui sont venues à Seine aval, suite à des problèmes techniques à Colombes et à Valenton ? »

Il émet des réserves sur la bonne application de la transparence promise par le SIAAP en prenant l'exemple d'une réponse incomplète qu'il avait donnée en octobre à une question sur les produits livrés par voie fluviale.

Il déclare que le CAPUI estime qu'une des principales nuisances est le fait qu'après sept ans, la proportion d'industriels qui prétraient leurs déchets est toujours de 25%.

M. Daniel DUMINY explique sa remarque sur le décalage entre les directives européennes et les usagers par la difficulté qu'il y a à maîtriser les évolutions dans le domaine. Il évoque des arrêtés délivrés par l'Etat qui sont forcément voués à être modifiés en fonction de l'évolution de ces directives. Il ajoute que ces difficultés sont même ressenties par les hauts fonctionnaires concernés.

#### La gestion des nuisances :

**M. Philippe DUCHÊNE**, Chef du Département Milieux Aquatiques, Qualité et Rejets, Cemagref, précise qu'il parle au nom du groupe d'appui scientifique dont la CPDP s'est dotée. Il confirme qu'une station à 300.000 m<sup>3</sup>/jour pouvant opérer pratiquement sans nuisances, on peut démontrer que la multiplication de stations de cette même taille pour traiter 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour aura pour résultat une absence de nuisances. Il souligne toutefois qu'il existe toujours un risque de défaillance, même s'il est très faible, et que ce risque faible doit lui aussi être multiplié par le nombre de stations. Il indique que cet aspect n'a pas été pris en compte, et préconise donc la conduite d'une étude des risques de défaillance ayant pour objet une quantification d'une probabilité de nuisances.

M. Daniel DUMINY trouve que c'est une bonne proposition.

M. Michel GOUSAILLES précise que cet aspect du risque de défaillance est déjà examiné dans les propositions qui ont été faites, mais qu'il trouve la proposition de M. DUCHÊNE très intéressante.

**M. Jean HOURSEAU**, Association La Frette Village, s'est basé sur un document du SIAAP pour réaliser un tableau qui montre, en fonction d'un débit de référence, la quantité maximum de substances polluantes, qu'une installation est autorisée à rejeter dans la Seine. Ce tableau comporte également une comparaison entre stations, qui indique que Seine aval, dont le débit de référence représente 23 fois les Grésillons, a l'autorisation de déverser de 50 à 80 fois le volume de polluants autorisé pour les Grésillons. Il estime qu'en toute logique, le volume de polluants autorisé pour Seine aval devrait être, lui aussi, de 23 fois celui des Grésillons, d'autant plus que le principe appliqué aux installations classées pour la protection de l'environnement est que plus l'installation est grande, plus les exigences sont contraignantes. Il demande une explication.

Il demande par ailleurs à savoir quel est l'impact de rejets polluants 23 fois plus élevés (sans parler de 80) sur la qualité des eaux en sortie de la Seine, précisant qu'il ne veut pas entendre parler de zones transitoires, du fait justement qu'elles sont transitoires.

M. Michel GOUSAILLES explique que la station des Grésillons a la particularité d'avoir un débit de référence qui est un débit de temps sec, et qu'ainsi les 100.000 m<sup>3</sup>/jour de cette station devraient être comparés au débit de référence temps sec de Seine aval, à savoir 1,3 million de m<sup>3</sup>/jour. Il précise par ailleurs que le débit de référence doit être compris comme étant une moyenne annuelle, et que c'est sur cette base que la réglementation s'applique.

Il rappelle que les règles imposées par la DCE sont extrêmement contraignantes, et que chacun des trois projets proposés les respectent, ce qui permet d'affirmer que la qualité des eaux en sortie sera conforme. Il indique qu'il ne faut pas comparer des chiffres qui ne sont pas représentatifs des mêmes conditions d'alimentation.

M. Jean HOURSEAU souligne qu'il n'en reste pas moins que les rejets de polluants à Seine aval seront, sinon 23, au moins 15 fois supérieurs en moyenne à ceux d'une petite installation comme les Grésillons, et que la qualité des eaux s'en ressentira, notamment du point de vue des odeurs, qui ne pourront pas être éliminées. Il rappelle par ailleurs que l'agence de bassin avait dit que les mauvaises odeurs peuvent être causées par la diminution des quantités d'effluents reçus par la station.

M. Michel GOUSAILLES confirme que l'impact dans la Seine de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour est différent de celui de 100.000 m<sup>3</sup>/jour, mais il précise que la DCE impose une teneur en azote ammoniacal dans les eaux rejetées qui est identique à la teneur limite qui est fixée dans la Seine, ce qui est donc l'équivalent de verser de l'eau propre dans de l'eau propre, et ce quel que soit le volume concerné.

M. Daniel DUMINY indique que du fait de la DCE, on doit passer d'une logique obligation de moyens à une logique obligation de résultats, ce qui est une nouveauté en matière de droit environnemental. Il explique que la DCE n'est pas particulièrement concernée par les spécifications de l'usine, mais par le fait qu'il ne faut pas dégrader le milieu naturel, et que comme le milieu naturel évolue, la qualité des traitements va évoluer dans le temps.

**M. Jean-Pierre TABUCHI**, Agence de L'Eau Seine Normandie, rappelle que les niveaux de rejets définis pour les stations d'épuration, y compris les chiffres annoncés pour Seine aval, ont pour objectif de permettre d'atteindre le bon état écologique.

Un Intervenant, habitant d'Herblay, souhaite des précisions sur la multiplication du facteur de risque de nuisances olfactives en fonction de la taille de la station.

M. Philippe DUCHÊNE précise que les multiplications qu'il a utilisées étaient pour illustrer son propos, qui est surtout de voir qu'il faut conduire une analyse de risque de défaillances.

Reprenant le sujet de la DCE et des autorisations de rejets, il explique que du fait des caractéristiques des nouveaux polluants, ce sont aujourd'hui les rejets totaux de l'agglomération parisienne qui comptent par rapport au milieu, et non pas les rejets ponctuels de telle ou telle station.

Concernant les 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour, il ajoute qu'il est concevable que les progrès anticipés en matière de comportement des usagers et de gestion des eaux pluviales pourraient réduire ce volume. Il souhaiterait donc que les documents du maître d'ouvrage apportent des précisions sur les points suivants :

- La pondération entre les volumes de temps sec, ceux de temps de pluie et l'intégration éventuelle d'une redondance calculée sur l'ensemble des stations de l'agglomération parisienne.
- L'intérêt du volume de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour plutôt qu'un autre par rapport à l'efficacité de la qualité de traitement.
- Compte-t-on sur la refonte d'Achères pour y mettre un traitement plus sévère et faire ainsi l'économie d'apporter d'autres stations à ce niveau ?

M. Michel GOUSAILLES rappelle que les 1,3 million de m<sup>3</sup>/jour correspondent au volume de temps sec, et que les 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour sont une moyenne annuelle incluant les jours de temps de pluie. Il ajoute que le volume de temps sec a été calculé sur les bases de l'évolution prévisible de la population et de leur consommation d'eau, ainsi que la connaissance des autres usines d'épuration et de leurs capacités.

Il précise que même si les quantités d'eaux usées arrivant à la station devaient diminuer, le poids d'azote, de phosphore et de carbone sera toujours le même, indiquant que la capacité de la station n'est pas dimensionnée que sur le volume, mais essentiellement sur la charge, c'est-à-dire par exemple sur les dizaines de tonnes d'azote qui arrivent chaque jour et qui continueront d'arriver quel que soit le niveau de consommation d'eau. Il explique que par temps de pluie, même avec des débits en eau évidemment plus importants, la quantité d'azote restera là aussi la même, et ne pourra alors être traitée qu'à condition que l'installation soit suffisamment dimensionnée pour pouvoir accepter ce flux supplémentaire en eau. Il souligne que le seul facteur qui puisse influencer sur la charge est une évolution de la population dans les zones raccordées par le SIAAP, et c'est pourquoi M. DUMINY a évoqué la nécessité d'usines dédiées pour traiter les eaux usées des nouvelles zones d'urbanisation en cours de création sur la zone SIAAP.

Concernant une redondance sur l'ensemble des stations, il indique que le fait que les installations puissent fonctionner par temps sec et par temps de pluie constitue déjà une marge hydraulique, et qu'en cas de défaillance d'une station, il est possible de détourner les eaux vers une autre station, sous le contrôle de la Police de l'Eau. Il ajoute que la nouvelle génération de stations est dotée d'une certaine redondance grâce à l'utilisation d'ouvrages qui fonctionnent en parallèle.

M. Christian DUFFY résume les explications qu'il vient d'entendre par le constat que la station d'Achères constitue un nœud central, et qu'en cas de problème en amont, c'est Seine aval qui récupèrera tout. Il se pose la question de savoir où cela ira-t-il s'il y a un problème à Achères, et répond que cela arrivera chez les riverains, se demandant ce qu'ils ont fait pour mériter cela.

Il ajoute qu'il regrette l'abandon du scénario D au profit du scénario C, car le scénario D, avec son volume moindre, n'aurait pas donné à la station d'Achères ce rôle d'entonnoir pour toute la région.

Voulant une réponse précise, il demande ce qui se passerait en cas de problème à Valenton, si par exemple il y aurait un détournement vers Seine aval.

M. Daniel DUMINY répond que dans un tel cas, une interconnexion avec Seine aval est possible. Il ajoute que du fait des problèmes d'odeurs actuels à Seine aval, des eaux de Seine aval ont été détournées vers Colombes, soulignant que c'est tout le sens du système d'interconnexions, dans un souci de solidarité parisienne, et que cela peut marcher aussi bien dans un sens que dans l'autre.

Un Intervenant, habitant d'Herblay, indique qu'en bout de course, il y a les boues, dont le déplacement permet de réduire le périmètre, amenant un nouveau traitement et un nouveau stockage. Il s'interroge sur le devenir de ces boues. Il évoque l'option de l'incinération mentionnée dans un des dossiers, rappelant les assurances données qu'il n'y aurait pas d'usine d'incinération dans le périmètre. Il s'inquiète de la définition de périmètre, suggérant qu'à dix mètres au-delà de la ligne, on pourrait très bien construire une usine d'incinération.

M. Daniel DUMINY répond que le SIAAP a effectivement dit et écrit qu'il n'y aurait pas d'usine d'incinération. Il tient à préciser qu'une telle usine n'est pas à exclure sur le plan technique, comme cela a été dit lors des réunions par des ingénieurs, des élus et même des spécialistes de l'environnement. Il ajoute que si, face à l'opposition des riverains, le Président du SIAAP a décidé de ne pas faire d'usine d'incinération, ce n'est pas pour en mettre une à 10 mètres du périmètre.

M. Philippe MARZOLF demande ce que fera le SIAAP s'il n'arrive pas à valoriser les boues.

M. Daniel DUMINY répond qu'il arrive que des boues soient envoyées dans des cimenteries. Il ajoute que le SIAAP n'a pas vocation à brûler ses boues dans un incinérateur à proximité, mais que l'incinération n'est pas exclue s'il n'y a pas moyen de faire autrement, en cas de boues polluées par exemple.

M. Christian DUFFY suggère un système selon lequel les boues seraient renvoyées à leur commune d'origine, sur la base du volume d'eaux usées envoyées par chaque commune.

M. Philippe DUCHÊNE trouve que l'étude sur les débouchés des boues figurant dans les documents du maître d'ouvrage manquait d'arguments et de précision. Il souhaiterait une ré-étude affichant les diverses possibilités de façon plus détaillée.

M. Michel GOUSAILLES indique que les groupements de prestataires ont proposé dans leurs projets des solutions redondantes par le biais de multiples débouchés : valorisation interne énergétique via le biogaz, réduction du poids global, minéralisation par oxydation en voie humide, et valorisation agronomique, thermique et matière. Il dit que le SIAAP attend de la part des groupements une solution qui d'une part sera diversifiée, et d'autre part couvrira non pas 100% du poids de boue produite, mais jusqu'à 150%, pour assurer la redondance en cas de besoin.

M. Philippe MARZOLF demande aux groupements s'ils ont des précisions à apporter.

**M. Didier LE TALLEC**, Directeur de projet du Groupement SEQUAVAL, confirme et certifie que la technologie est capable aujourd'hui de réaliser entièrement les garanties de traitement d'eau exigées dans une usine aux dimensions stipulées. Au niveau des nuisances, il ajoute que de même on sait aujourd'hui confiner des usines, comme le démontrent de nombreuses stations dans le monde. Il indique que les projets intègrent tous la notion de souplesse et de fiabilité par la redondance, et que concernant les boues, il a été retenu une conception à 140/150% de capacité de traitement pour garder une liberté de choix en filière de valorisation.

M. Philippe MARZOLF demande si les stations à l'étranger sont de même volume.

M. Didier LE TALLEC mentionne des stations à Hong-Kong et Singapour qui traitent les effluents de 12 millions d'habitants sans créer de nuisances. Il ajoute que cela coûte très cher, et que les normes dans les pays asiatiques sont également extrêmement sévères.

M. Jean HOURSEAU s'interroge sur le fait que de telles stations existent aujourd'hui à Hong-Kong et Singapour, et qu'il faille attendre encore 15 ou 20 ans avant de les voir en France.

M. Didier LE TALLEC explique que d'une part, ces villes n'ont pas le même historique que les villes françaises. D'autre part, la croissance démographique en Chine par exemple est telle qu'elle est accompagnée tout de suite des équipements d'assainissement nécessaires. Il estime que l'historique chargé de Seine aval est précisément ce qui fait la complexité du site.

**M. Alexandre SUBLARD**, Directeur du projet du Groupement GECOM, indique que les limites imposées sont tout à fait draconiennes, aux limites du savoir-faire du traitement de l'eau. Il est assez surpris du débat sur l'effet de volume et de charge, car en tant qu'ingénieur il voit cette charge de grande taille comme une opportunité pour bien faire. Il explique que l'effet d'échelle fera que l'on sera forcé de mettre les bons moyens de traitement aux bons endroits.

M. Philippe MARZOLF demande si, au cas où il y aurait des normes plus strictes à l'avenir sur les polluants émergents par exemple, le principe de traitement d'une pollution de base sera toujours valable par rapport à des grands volumes ou pas.

M. SUBLARD répond que oui, ajoutant qu'avec l'effet d'échelle on peut prévoir des technologies permettant d'anticiper, car on sait qu'arriveront à terme les substances prioritaires qu'on est déjà en train d'analyser, en attendant de pouvoir comprendre leur impact sur l'environnement. Il illustre son propos en évoquant la solution proposée par son groupement pour les 30% non traités par bio-filtration, à savoir l'ultrafiltration membranaire.

#### Le phasage et le déroulement du chantier – L'état des nuisances durant cette période

M. Michel GOUSAILLES aborde en premier lieu la continuité de l'usine durant la phase de chantier. Il indique que la vie va continuer, et surtout la lutte contre les nuisances olfactives, dont il détaille le calendrier :

- Dès 2008, un nouveau type de traitement sera mis en œuvre sur un des émissaires alimentant Seine aval.
- Pour respecter les normes de la DERU à l'horizon 2011, il faudra traiter séparément les effluents du traitement des boues, ce qui aura des impacts sur les nuisances :
  - Séquestrer une partie des odeurs.
  - Offrir une marge de manœuvre sur les installations existantes en les déchargeant de 20% de la charge en carbone, améliorant les conditions de fonctionnement.
  - Modifier les dispositifs de gestion des boues fraîches issues des ouvrages, réduisant les odeurs.
- Le SIAAP prévoit la réalisation d'un nouveau prétraitement vers 2013, qui doit impérativement être le premier élément de la nouvelle usine après refonte.
- Pour respecter les normes de la DCE à l'horizon 2016, tous les ouvrages à ciel ouvert auront disparu.
- La fin des travaux de refonte sera la reprise du traitement des boues qui s'effectuera durant les dernières années du chantier.

Il souligne qu'ainsi cette lutte contre les nuisances sera une évolution progressive qui se poursuivra durant toute la phase de chantier.

M. Philippe MARZOLF demande si le même volume d'eau continuera à être traité durant les travaux.

M. Daniel DUMINY répond que c'est là toute la difficulté du projet ; l'eau continuera d'arriver à Seine aval, et il faudra la traiter et faire le chantier en même temps.

M. Philippe MARZOLF s'interroge sur les risques de dysfonctionnement éventuels.

M. Daniel DUMINY le rassure : les travaux débuteront avec du neuf, par exemple un prétraitement construit à côté.

M. Jean-Pierre TABUCHI, Agence de L'Eau Seine Normandie, précise que la France est parmi les pays européens qui ne sont pas en retard par rapport à la DCE et son objectif de conformité à l'horizon 2015.

M. Christian DUFFY se demande comment on peut s'attendre à ce qu'il se prononce sur un projet, quand il n'est même pas d'accord sur sa finalité. Il réitère sa question au maître d'ouvrage sur l'absence de nuisances à Valenton, qui est pourtant à ciel ouvert.

M. Michel GOUSAILLES répond que Valenton est une station moderne, et que les ouvrages émissifs sont couverts, ce qui était prévu dès l'origine. Il explique par ailleurs que Valenton et Achères sont conçues différemment, l'une étant à forte charge (peu de bactéries actives et beaucoup de pollution à traiter), l'autre étant à faible charge (beaucoup de bactéries actives et peu de pollution à traiter), et que de rendre Achères comme Valenton nécessiterait des bassins beaucoup plus grands.

M. Jean HOURSEAU estime que ce qui vient d'être dit est une merveilleuse démonstration de l'intérêt de réduire les quantités d'eaux usées arrivant à Achères.

M. Michel GOUSAILLES précise que les 1,5 million de m<sup>3</sup> arrivent bien tous les jours et qu'il faut bien qu'ils soient traités. Il rappelle que c'est une obligation.

**Mme Nadine PORCHER**, habitante d'Herblay, ayant analysé dans les dossiers du projet la volumétrie des diverses stations, s'inquiète de ce qui se passerait si Seine aval devait cesser de fonctionner, par exemple suite à un incident durant le chantier, car elle estime que les stations en amont seraient incapables de traiter la charge dans un tel cas.

Elle s'inquiète aussi de l'impact des nuisances en cas d'incident, du fait du gigantisme de la station Seine aval. Elle souhaite des précisions sur ces deux points.

M. Daniel DUMINY confirme que les autres usines n'ont pas une capacité suffisante pour traiter les eaux de Seine aval et il indique que, de toute façon, certaines eaux ne peuvent arriver qu'à Seine aval du fait de la configuration du réseau, ce qui signifie effectivement que Seine aval ne peut pas cesser de fonctionner. Il souligne que c'est pourquoi toutes les usines, y compris Seine aval, sont conçues avec de la redondance.

M. Gérard MARY précise qu'ils appliqueront le principe du cloisonnement.

M. Christian DUFFY, s'appuyant sur l'historique du dossier (notamment le scénario D), réitère son objection au choix d'un volume de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour, insistant que ce choix est loin d'être inéluctable. Il prévient que les mobilisations citoyennes qui ont eu lieu dans le passé pourraient se répéter.

**Mme Stéphanie BLANC**, Service Navigation de la Seine, précise que la Police de l'Eau est chargée de réglementer tout ce qui peut impacter le milieu aquatique. Elle explique que le mécanisme est d'étudier les dossiers qui lui sont remis par les maîtres d'ouvrage, sur lesquels son service définit des normes, en fonction des gammes de débit arrivant sur la station, pour respecter la qualité des eaux du milieu aquatique. Elle précise qu'ainsi, dans le cas de Seine aval, c'est le maître d'ouvrage qui a défini les débits, et que l'Etat ensuite a simplement défini les normes à respecter en fonction de débits définis par le maître d'ouvrage.

M. Jean-Pierre TABUCHI délivre un historique complet du scénario C :

- Au début, Achères est à 2,7 millions de m<sup>3</sup>/jour.
- Premier arrêté ministériel fixant le volume à 2,1 millions m<sup>3</sup>/jour suite aux pressions de la population.
- Le SIAAP produit un schéma directeur à 2,1 millions m<sup>3</sup>/jour conformément à l'arrêté.
- Suite à d'autres difficultés, réunion des acteurs, sous autorité ministérielle, aboutissant à l'annonce d'une prise en charge par l'Etat d'une étude d'assainissement de l'ensemble de l'agglomération parisienne, confiée à l'AESN.
- Conduite de l'étude sur 2 ans, sur 4 scénarios (A, B, C et D). Après évaluation multicritère, le scénario C est retenu avec 1,5 millions m<sup>3</sup>/jour et 45 m<sup>3</sup>/seconde, et doit ensuite faire l'objet d'études plus détaillées, en l'occurrence sur Achères en tant que nœud du schéma d'assainissement.
- L'Etat confie la maîtrise d'ouvrage de cette étude à l'AESN. Comme elle est partie du scénario C, tout ce qui a découlé de cette étude est basé sur les 1,5 million m<sup>3</sup>/jour.

Il précise que ces 1,5 million m<sup>3</sup>/jour étaient constitués de 1,21 million m<sup>3</sup>/jour de temps sec et 0,26 m<sup>3</sup>/jour de capacité de secours et que le fruit de l'étude comporte deux options pour la station d'Achères, basés évidemment sur le scénario C :

- Reconstruction complète
- Réaménagement, avec la construction de la nitrification, basée sur 1,5 million m<sup>3</sup>/jour.

Il indique qu'on en est là aujourd'hui, et que la station dispose d'équipements nouveaux qui sont la clarifloculation et l'unité de nitrification, avec une partie dénitrification, basés sur ces études. Il rappelle que le schéma directeur a été mis en révision en 2003 et que le comité de suivi du scénario C est constitué de l'Etat, du Conseil Régional Île-de-France, de l'AESN, de la DIREN et du SIAAP.

M. Philippe MARZOLF souhaite des précisions sur le volume. Il calcule que 45 m<sup>3</sup>/seconde font 4 millions de m<sup>3</sup>/jour, comparés aux 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour. Il s'interroge sur ces chiffres.

M. Jean-Pierre TABUCHI explique que 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour font 17 m<sup>3</sup>/seconde de traitement biologique, et que la clarifloculation a été plafonnée à 28 m<sup>3</sup>/seconde, ce qui fait un total de 45 m<sup>3</sup>/seconde.

Il souligne que la complexité des chiffres s'explique par la nature du métier de l'épuration, qui doit manipuler une matière dont les quantités évoluent tous les jours en fonction de nombreux facteurs comme l'heure de la journée et la pluviométrie.

M. Christian DUFFY demande si l'arrêté fixant les niveaux de traitement de la station d'épuration tient compte de la DERU et de la DCE.

Mme Stéphanie BLANC répond que pour l'instant l'arrêté ne tient compte de la DERU que sur le paramètre phosphore, et que d'autres arrêtés suivront.

M. Jean-Pierre TABUCHI ajoute à son historique, précisant qu'il était prévu des étapes intermédiaires depuis le premier arrêté à 2,1 millions de m<sup>3</sup>/jour, avec une réduction à 1,7 million de m<sup>3</sup>/jour (aujourd'hui) et un objectif au final de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour pour le niveau de performance optimal, sachant qu'il faut respecter la DERU à 2,3 millions de m<sup>3</sup>/jour.

M. Christian DUFFY demande s'il y a la capacité technique de descendre en-deçà de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour.

M. Jean-Pierre TABUCHI répond que oui.

M. Jacques SIMERAY, Vice-président du CAPUI Conflans-Sainte-Honorine, souhaiterait que l'on poursuive sur la révision du scénario C.

M. Jean-Pierre TABUCHI indique que trois orientations ont été étudiées pour le scénario C :

- Recherche d'usines de substitution pour Marivelle et Enghien.
- Traitement des eaux pluviales à chacun des points de gros rejets d'eaux pluviales de l'agglomération parisienne.
- Utilisation au mieux des installations existantes sur la partie Seine aval (combinaison de Clichy, Colombes, Achères et les Grésillons). C'est cette dernière orientation qui a été retenue (avec l'ajout du secteur de Valenton), étant considérée comme l'option la plus performante des points de vue environnemental, technique et financier, y compris en comparaison avec une déconcentration totale.

**M. Claude ZUCCHI**, habitant d'Herblay, indique qu'il avait assisté au dernier débat à Herblay et il se plaint du flou qui pour lui caractérise les débats, car malgré les nombreuses explications, il trouve tout cela trop technique, et considère que le débat d'aujourd'hui n'a rien d'une synthèse.

M. Philippe MARZOLF explique la chronologie des débats avec ses auditions publiques, réunions thématiques, suivies des réunions de synthèse comme celle d'aujourd'hui. Il regrette que la question des capacités et des volumes semblent accaparer l'ensemble des débats.

M. Claude ZUCCHI ne comprend pas, étant donné que ces volumes ont été décidés il y a longtemps. Il demande quels sont en fait les choix proposés aujourd'hui par le SIAAP, à part d'entériner ce qui a déjà été décidé.

M. Daniel DUMINY pense que cette question est centrale. Il indique que le SIAAP n'a pas forcément souhaité discuter à n'en plus finir des 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour, surtout que le plus important n'est pas le débit, mais la charge.

Il attendait de ce débat une discussion sur les propositions faites par le SIAAP sur le devenir des 700 ha non utilisés par la nouvelle usine, sur la circulation autour de l'usine, sur le développement du port fluvial, sur le maintien ou non de la ligne haute tension, sur une expansion du parc Albert Marquet, sur le traitement des boues en fonction de ses impacts sur les riverains. Il pose la question : peut-on requalifier la plaine d'Achères, en construisant une usine qui traite de l'eau pour le bien commun, l'intégrant dans cet espace et en redonnant cet espace à la population ? Il souligne que c'est là le fondement de la volonté du SIAAP, et c'est de tout cela qu'il aimerait discuter aussi.

M. Claude ZUCCHI regrette que lors des deux réunions tenues à Herblay on soit complètement passé à côté de ces questions.

M. Philippe MARZOLF souligne que le SIAAP n'a pas compris ce qu'est un débat public. Il précise que selon la loi, un débat public concerne l'opportunité du projet quant à ses objectifs et ses principales caractéristiques, et non pas les caractéristiques annexes comme celles que M. DUMINY vient d'évoquer. Il constate d'ailleurs que durant les débats qui ont eu lieu, ce sont bien ces questions de fond qui ressortent le plus souvent.

M. Claude ZUCCHI se dit encore plus troublé. Il perçoit que la CPDP parle du fond, pendant que le SIAAP parle de la forme.

M. Philippe MARZOLF rappelle que la Commission fournit l'espace, et que ce sont les participants qui posent les questions.

Un Intervenant reprend la vision merveilleuse qui a été évoquée et qu'il partage, d'une usine écologique et sans nuisances. Il a entendu un débat existentiel sur divers millions de m<sup>3</sup> d'eau. Il dit avoir un problème très concret aujourd'hui même : quand il ouvre sa fenêtre le matin, il se demande si ça pue un peu, beaucoup, énormément, et depuis septembre il trouve cela insupportable. Il évoque l'obligation de résultats dont il a été question, et il y ajoute une obligation sur les moyens.

Il a pressenti une confusion dans les explications données par le maître d'ouvrage sur la recrudescence récente des odeurs. Qualifiant le SIAAP d'acteur important dans son environnement, il pose alors les questions suivantes concernant une résolution de cette nuisance :

- Quels sont officiellement les moyens mis en œuvre dans l'immédiat ?
- Y a-t-il un planning bien défini de retour à une norme acceptable ?

Il craint un scénario où l'on laisse perdurer des dysfonctionnements dans l'usine pour justifier l'accélération du chantier, même s'il est le premier à souhaiter ce chantier qui aboutira à une usine neuve et performante.

M. Daniel DUMINY rappelle que M. GOUSAILLES a évoqué des mesures dans le temps débutant aujourd'hui et se déroulant jusqu'en 2015. Il assure les participants que le SIAAP met tout en œuvre depuis septembre pour revenir le plus rapidement possible à une situation normale (telle qu'elle était à fin 2003), par des augmentations des débits sur Colombes et Valenton. Il est tout à fait conscient que c'est insupportable.

Il réfute la suggestion selon laquelle les dysfonctionnements seraient délibérément laissés en l'état, car ce n'est pas ainsi que fonctionne le SIAAP. Il propose aux participants et aux élus de faire un point sur les odeurs dans un mois.

Il rappelle la proposition dans le projet de la création d'une maison des associations à l'intérieur du site, soulignant que l'intention est de permettre une présence du public sur le site même. Il pense qu'un site de service public se doit d'être ouvert aux populations, reconnaissant que le site de Seine aval ne l'a pas été suffisamment dans le passé.

Une Intervenante, habitante d'Herblay, indique qu'elle envoie des emails régulièrement pour se plaindre des odeurs, et qu'elle reçoit une réponse identique à chaque fois le lendemain, sur lequel on la remercie, ce qu'elle ressent comme une moquerie. Elle réclame plus de réactivité à ce problème qu'une simple lettre type.

M. Daniel DUMINY rappelle que pour un service public, le processus de réponse aux réclamations est soumis à des règles bien définies, expliquant que le seul but des courriers reçus par l'intervenante est que le SIAAP prend acte du fait qu'il a reçu une demande de sa part, laquelle sera enregistrée puis intégrée aux statistiques qui seront portées au Préfet dans le cadre du Comité de l'Environnement de Fromainville. Il rappelle que l'évolution des plaintes est un des indicateurs de l'évolution des nuisances.

Il ajoute qu'après résolution du problème, un courrier synthétique est envoyé aux plaignants expliquant l'origine du problème et les mesures qui ont été mises en œuvre. Il souhaite que dans les deux ans soit instauré le principe d'un contact physique pour traiter chaque plainte reçue, soit par téléphone, soit en personne.

**M. Didier DUMONT**, Représentant CGT du Site Seine aval, Elu au CHS du SIAAP, indique qu'il n'y a eu aucun conflit social au SIAAP ces dernières années ayant pu causer des nuisances pour les riverains. Il précise que durant les grèves qu'il y a eu au SIAAP dans le passé, les grévistes n'ont jamais empêché les non grévistes de travailler, mais que c'est l'absence d'instructions aux non grévistes de la part de la direction en cas de grève qui les a empêchés de travailler. Il tient donc à faire savoir qu'il n'y a jamais eu volonté de la part des organisations syndicales d'apporter une nuisance aux riverains.

M. Philippe MARZOLF remercie les participants et les invite à faire part à la Commission par courrier des enseignements qu'ils ont tiré des débats, indiquant que ces courriers seront présentés sous forme de synthèse à la réunion de clôture.

(FIN DE LA REUNION : 23 H 15)